

Conseil Consultatif Citoyen

Compte rendu séance du 28 mars 2024

Pour cette séance, étaient présents : Mme AMOUREUX Maud ; M. GNAGY Cédric ; M. LAQUECHE Philippe ; M. LARGE Jean-Pierre ; M. LAVERGNE Christian ; Mme RAUFASTE Sylvie ; M. ROBERT Jérémy ; M. TESTET Daniel ; Mme UTIEL Nathalie ; M. VIRELLI Clément

Étaient excusés : ; Mme CONCHOUX Brigitte ; Mme DALLA SANTA Aurore ; M. HESPEL Edouard ; Mme LAGRANGE Marie-Martine ; Mme MESURET Edwige ; M. SIMI Jean-Michel ; Mme TEULET Annie

Rappel ordre du jour

- Mutuelle communale (restitution rencontre mutuelle Just)
- Gestion des déchets (reprise discussion sur les systèmes de collecte)
- Gestion de l'eau (information sur les possibles réalisations à l'échelle communale)
- Accueil Cyclistes (information/fléchage vers petite halle et point sur aire bivouac)
- Questions diverses

➤ **Mutuelle communale**

Après la rencontre avec ACTIOM, nous avons sollicité la mutuelle JUST pour nous permettre une comparaison entre ces deux structures spécialisées sur les mutuelles communales.

P. Laquèche nous fait un compte-rendu de cette réunion (**voir le détail en annexe**).

La discussion qui s'en est suivie fait ressortir les points suivants :

- Une préférence affichée de cet organisme qui nous semble plus adapté que ACTIOM du fait de sa compétence exclusive sur les mutuelles communales. JUST est une mutuelle à part entière centrée sur cette spécialité communale alors qu'ACTIOM est une association de courtage qui négocie une proposition de contrat avec les mutuelles (Pavillon Prévoyance chez nous)
- Toutefois une comparaison pourrait être approfondie en proposant aux deux structures de nous présenter leurs propositions tarifaires sur des exemples concrets similaires.

- Dans tous les cas, l'intérêt d'aboutir demeure pour proposer aux sauveterriens qui le souhaitent de bénéficier d'un lieu où ils pourront aborder la question de la prise en charge de leurs frais médicaux ainsi que de meilleures conditions tarifaires. Considérant que suffisamment d'éléments sont désormais réunis, **nous considérons que la poursuite et la mise en œuvre sont maintenant entre les mains du Conseil Municipal et du CCAS.**

➤ **Gestion des déchets**

Pour rappel, ce sujet a été mis à l'ordre du jour suite à une question posée lors de la réunion précédente : « *Pourquoi les gens laissent-ils leurs poubelles toute la semaine sur les trottoirs ? Cela gêne la bonne circulation des piétons* »

A cette remarque, certains ont répondu qu'ils n'ont pas la place dans leur maison pour y ranger les poubelles.

Ces réflexions nous ont amenés à traiter le sujet des systèmes de collecte. Nous savons que l'USTOM souhaiterait généraliser les points de collecte collectif du même type que celui présent sur la Place du Marché aux Cochons.

La discussion qui a suivi fait ressortir deux points de vue qui se répartissent également entre les participants.

- Pour les uns, **la généralisation de ce système collectif présente une régression du service public** jusque-là basé sur le ramassage devant la porte. La question des personnes fortement diminuées physiquement et qui devront porter leurs déchets à distance est mise en avant.

- Pour les autres, **il n'est pas possible de maintenir coûte que coûte le ramassage au pas de porte**. La gestion des déchets devient de plus en plus compliquée du fait du tri qui nécessite plusieurs contenants. Il serait donc préférable de s'orienter vers des points de collecte collectifs.

Il est important de souligner que chacun des deux points de vue est exprimé par des habitants intra-muros directement concernés par le sujet.

La question de la mise à disposition de points de collecte sans carte pour les déchets organiques a été posée. Cela se trouve dans la plupart des autres communes où les personnes de passage peuvent facilement trouver un lieu où laisser leurs poubelles. Ce système totalement ouvert à tous ne résoudrait-il pas le problème des dépôts sauvages ? Cette proposition remet évidemment en

question le système de la redevance incitative et pourrait avoir pour conséquence une augmentation de la taxe Ustom pour l'ensemble des habitants.

Un point de vue est aussi de **raisonner différemment le système de collecte intra et extra-muros**. Autant le ramassage au porte à porte est relativement aisé en campagne, mais beaucoup plus compliqué dans toutes les rues et rués de la Bastide.

C. Gnagy rappelle que les personnes qui manquent de place peuvent demander de **disposer de sacs jaunes plutôt que les poubelles** plus encombrantes.

Enfin, la question du **tri des bio-déchets** est abordée. Depuis le 1^{er} janvier 2024 les communes doivent s'engager à trouver des solutions pour se mettre en conformité avec le droit européen et la loi antigaspillage de 2020.

➤ **Gestion de l'eau**

Pour faire suite à nos réflexions sur ce sujet, C. Gnagy nous apporte quelques informations :

- Une demande de devis est en cours concernant la mise en place de cuves enterrées pour la récupération des eaux de pluie sur le site des services techniques communaux.

- Quant à la proposition de pomper l'eau des puits existants (notamment près du cabinet médical), il faut être prudent du fait de leur faible profondeur. Il semble qu'ils soient alimentés par une même veine et que la baisse de niveau de l'un pourrait réduire le niveau des autres en même temps.

- Une solution à étudier serait de prendre de l'eau au niveau de la source qui alimente la réserve près de la salle Simone Veil et qui sert à l'irrigation du stade.

J. Robert avance qu'il vaut mieux orienter les efforts sur la récupération des eaux de pluie plutôt que sur le pompage des sources.

Si rien n'empêche de chercher tous les moyens d'économiser l'eau de l'adduction, cette remarque est partagée de façon à **ne pas relâcher la recherche de procédés pour récupérer les eaux de pluie sur tous les bâtiments communaux**

➤ **Accueil cyclistes et cyclotouristes**

Ne disposant pas de suffisamment de temps avant l'heure de fin de la réunion (22h), nous faisons juste un rappel des actions en cours :

- **Le point d'accueil sous la petite halle** est donc désormais équipé d'une armoire consigne munie de prises pour le chargement des batteries. Il reste à mettre en œuvre le fléchage comme il a été indiqué dans le précédent Echo des Cités.

- **La réalisation de l'aire de bivouac est budgétisée sur l'année 2024.**

N. Utiel nous informe du montant qui s'élève à 51300€ (comprenant box sanitaire, raccordement électricité et assainissement, borne de recharge, chemin d'accès).

C. Lavergne rappelle que la réalisation de cette aire est encore soumise à une demande de modification du PLU de façon à autoriser le camping à cet emplacement.

La réunion se termine à 22h.

La prochaine assemblée du Conseil Consultatif Citoyen est fixée au **jeudi 13 juin à 20h**

La réunion du groupe de préparation est fixée au **mardi 4 juin à 20h**

ANNEXE

Compte-rendu de la rencontre avec la Mutuelle JUST 26 mars 2024

Le mardi 26 mars 2024, Madame Melissa LO, chargée en développement Nouvelle Aquitaine à mutuelle JUST est venue nous présenter la mutuelle JUST. Cette réunion s'est déroulée dans les locaux de la mairie de Sauveterre.

Etaient présents :

Monsieur le maire, Christophe MIQUEU ainsi que Sophie SORIN, DGS
Véronique DUPORGE vice-présidente du CCAS
Christian LAVERGNE et Cédric GNAGY, co-présidents du CCC
jean-Pierre LARGE, Daniel TESTET et Philippe LAQUÊCHE, membres du CCC

3 grands acteurs se partagent le marché.

Mutuelles régies par le code mutualité but non lucratif	Assurances régies par le code des assurance permet des bénéfices	Prévoyance généralement des entreprises privées (à titre obligatoire)
---	---	---

La mutuelle JUST :

- créée en 1927
- Présidé par Monsieur Philippe MIXE
- siège situé à Valenciennes
- 5 agences
- Plus de 64 910 personnes couvertes
- Plus de 1000 communes partenaires
- 110 collaborateurs

Les valeurs de la mutuelle JUST

- transparence
- Solidarité
- indépendance
- de proximité

La mutuelle JUST est spécialisée dans la mutuelle communale pour permettre l'accès aux soins pour tous avec une offre santé exclusive.

La Mutuelle JUST permet aux administrés :

- de profiter d'une adhésion immédiate sans
 - délai de carence
 - frais de dossier
 - questionnaire médical
 - sélection du risque
- d'être accompagné dans toutes les démarches administratives (radiation comprise)
- de bénéficier de l'appui de notre prestataire de tiers-payant (sans avance de frais)
- de profiter d'une assistance 24/24 avec possibilité d'accès par téléconsultation médicale
- avoir accès à une grille tarifaire attractive
- un choix de 5 niveaux de garantie
- un gain du pouvoir d'achat (en moyenne 450 €/an)
- une mensualisation gratuite de la cotisation

La mutuelle encourage les adhérents à la pratique d'une activité sportive en proposant un remboursement de 40 € sur le montant de la licence et cela tous les ans.

La mutuelle JUST

- est habilitée à la CSS (Complémentaire Santé Solidarité) et la propose gratuitement.
- en tant que complémentaire responsable, elle facilite l'accès aux soins et aux équipements auditifs, optiques et dentaires ? 100 % pris en charge.
- est labilisée (concerne la fonction publique)
- est éligible à la loi Madelin (concerne les travailleurs non salariés tels que demandeurs d'emploi et les indépendants)
- L'administré qui quitte la commune conserve le contrat sans modification de tarifs

Les plus pour la commune

- l'expérience d'un acteur incontournable du secteur
- Une offre négociée qui ne profite qu'aux habitants de la commune partenaire
- l'organisation d'une réunion publique pour présenter la mutuelle communale aux administrés, aux travailleurs ainsi qu'à tous ceux qui participent au développement et au dynamisme de la commune.
- Une action sociale sans contrepartie financière (seulement la mise à disposition d'un local pour les permanences éventuelles)
- participation éventuellement à des salons, forum des sports, support pour des ateliers numériques, journées de prévention...
- Accompagnement de la commune par le service de communication.
 - Bulletin municipal
 - affiches
 - flyers

- les réseaux sociaux
 - internet
- Un bilan de la mutuelle communale par la transmission d'un rapport annuel
 - le nombre d'adhésion ;
 - répartition des adhésions par garantie ;
 - le nombre de personnes reçues en permanence ;
 - données chiffrées de la typologie des souscripteurs (âge, situation familiale...) ;
 - Statistiques relatives aux frais des prestations versés ;
 - Mise en place d'un comité de pilotage

La mutuelle JUST dispose d'un site internet ainsi qu'une application avec un espace adhérent.